

CAPD du vendredi 2 septembre 2016

1. Ajustements de rentrée, affectations des personnels suite aux mesures prises lors du CTSD (ou pas....):

Suite aux ouvertures provisoires validées en CTSD et aux postes vacants avant la sortie, l'IA lit la liste des postes vacants :

Aubusson Clé des champs BM :	Référent de scolarité MDPH (à partir du 01/10) :
Bourganeuf Marie Curie BM :	RougnatAdj :
Bourganeuf Riffaterre BM :	Aubusson Clé des champs TRS :
Royère BM :	ITEP Evaux les Bains :
Aubusson clé des champs BM :	IME Grancher (SESSAD) :
CPD numérique :	La Courtine TRS :
La Souterraine Ferry elem BM :	St Junien la Bregère adj :

Les représentants du personnel s'étonnent de la vacance du poste de Saint Junien la Bergère. L'IA indique qu'elle a accordé un EXEAT vers le 87. Le SNUipp-FSU 23 s'insurge de cette décision non réglementaire, sans aucun avis ou ni information des représentants du personnel.

Elle annonce les ouvertures provisoires de rentrée :

ULIS St Vaury :
La Courtine maternelle :
Faux la Montagne :

Elle annonce l'affectation à titre provisoire de ces personnels pour l'année :

RougnatAdj : **Carole Tarret (TRS)**
Aubusson clé des champs TRS : **Maud Piarraud (BM Ahun)**
ITEP Evaux les Bains : **Damien Bonnaud (BM Prévert)**
IME Grancher : **Samuel David (BM)**
La Courtine TRS : **Amandine Arlot (BM Crocq)**
St Junien la Bregère adj : **Audrey David (BM Marie Curie Bourganeuf)**

Les brigades affectées sur postes vacants dès la rentrée ne touchent plus l'ISSR et doivent demander des frais de déplacement à travers l'application DT-Chorus.

Les autres postes vacants ne sont pour l'instant pas pourvus, le pôle remplacement se chargera d'affecter des personnels pour la durée de l'année scolaire.

Le SNUipp-FSU s'étonne qu'aucune décision ne soit prise alors que la rentrée est déjà passée. Il demande si un appel à candidature sera passé pour les postes à responsabilités particulières (MDPH et CPD TICE). L'IA répond qu'il y en a déjà eu 2 pour le poste de référent MDPH et elle ne souhaite pas prendre plus de décision car elle ne connaît pas l'état du département.

2. Informations diverses

Deux nouvelles demandes de temps partiel de droit sont arrivées pendant l'été : Arnaud Palierne (80%) et Audrey David (80%).

M Julien DUPOUX a démissionné de l'Education Nationale avant la rentrée.

Le SNUipp-FSU 23 souligne le travail des personnels de l'IA qui reçoivent ces personnes en leur présentant leurs droits intégralement dans une situation pas toujours facile.

3. Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23:

Intégration dans le corps des professeurs des écoles : Grâce à la demande du SNUipp-FSU 23 d'utiliser les reliquats nationaux, Isabelle Faillon a pu intégrer le corps des PE.

INEAT-EXEAT : Le SNUipp-FSU23 demande que des sorties vers le 87 puissent être actées, ainsi que des entrées, dont les exeat des départements d'origine ont déjà été acceptées. Le département a besoin de plus de personnels pour fonctionner.

Au lieu de nous distribuer des documents de travail déjà préparés et photocopiés par les services (documents que nous sommes en droit d'étudier 10 jours avant la CAPD), l'IA nous lit des listes interminables de personnels ayant demandé leur INEAT.

Après avoir fait preuve d'autoritarisme et de mépris envers les membres de la CAPD et face à notre insistance, elle nous "lâche" finalement les documents à regret. Nous avons donc dû demander une interruption de séance pour les étudier et donner notre avis.

INEAT :

Rapprochement de conjoints : 5 demandes d'INEAT en cours pour notre département, 4 refus d'EXEAT de leur département d'origine et un INEAT dans un autre département.

Convenances personnelles : 16 demandes d'entrée dans le département dont 5 en voeu 1. Aucun INEAT n'a été accordé alors que ça aurait pu être fait lors des CAPD précédentes.

Depuis le mois de juin, la DASEN se refuse d'accorder des INEAT par peur du surnombre ou sous prétexte de gestion au niveau académique. Puis elle nous explique qu'elle ne peut pas les accorder à la rentrée puisque, sans nouvelle de la Creuse, ces personnels ont obtenu un INEAT dans d'autres départements plus réactifs ! Scandaleux !

Sur les 16 demandes d'INEAT:

- 8 n'ont pu se faire car les personnels n'ont pas obtenu l'EXEAT de leur département d'origine.
- 5 ont obtenu un autre département alors qu'ils souhaitaient en priorité intégrer le département de la Creuse.
- 3 ont annulé leur demande (faute de réponse des services ?)

Dossier RQTH:

Une personne demandait la Creuse en voeu 1. Elle intègre le Cantal puisque ce département lui a accordé l'INEAT.

Le SNUipp-FSU 23 propose d'accorder par principe l'INEAT à tous ceux qui sollicitent la Creuse (notamment en voeu 1) et de les contacter. La DASEN s'y oppose en expliquant que le recteur ne veut pas d'entrée dans l'académie.

Vote: Pour: 5 (SNUipp-FSU 23) Contre: 5 (administration)

EXEAT :

Un exeat pour le Tarn: Lucie TRICOIRE

Un exeat pour la Corrèze: Cindy FORSTER

Vote: Pour: 10

L'IA indique qu'Alexandra CAYRE part en Haute-Vienne pour un poste de conseiller pédagogique départemental EPS. Le SNUipp-FSU 23 déplore de ne pas avoir été informé au préalable de cet EXEAT. Le SNUipp-FSU 23 s'étonne aussi que l'ensemble des collègues creusois n'aient pas été informé de ce poste par une parution au courrier du jeudi. L'IA répond que "le courrier du jeudi n'est pas une publication officielle". Chacun en prendra note !

D'autre part, le SNUipp-FSU 23 dénonce que cet EXEAT se fasse hors barème. En effet, 2 collègues ont un barème nettement supérieur. Le SNUipp-FSU 23 a proposé, pour régulariser cette situation, de prononcer l'EXEAT de ces 2 collègues. Après une interruption de séance à la demande de la DASEN, celle-ci refuse cette solution.

Un EXEAT pour la Haute-Vienne: Alexandra CAYRE

Vote: Pour: 5 (administration) Contre: 5 (SNUipp-FSU 23)

Le SNUipp-FSU 23 vote contre le traitement abusif des EXEAT vers la Haute-Vienne, le non-respect des procédures et des barèmes encore une fois, et l'absence de l'intégration de collègues demandant à rentrer en Creuse!

TRS : services des TRS pour l'année 2016-2017: comme les années précédentes, les TRS titulaires de leur poste et qui doivent assurer 1/4 de leur service dans leur école de rattachement ne l'assurent pas. Ce sont d'autres TRS qui assurent le 1/4 de décharge du directeur. Cela fait plusieurs années que le SNUipp-FSU 23 dénonce cet état de fait et demande que le barème départemental du mouvement soit respecté.

L'IA refuse.

Décharges de direction : organisation prévue pour les décharges de direction des écoles de une, deux et trois classes, conformément aux engagements pris à la dernière CAPD.

Voir réponse dans le compte-rendu du CTSD du 2 septembre 2016.

Inspection : Quelles sont les modalités des inspections des personnels pour l'année 2016-2017 ?

L'IA indique que les modalités sont à l'ordre du jour du prochain conseil d'IEN.

Le SNUipp-FSU 23 déplore le fait qu'il n'y ait pas d'harmonisation entre les 3 circonscriptions. Il indique que c'est une source d'angoisse pour les collègues de ne pas connaître le jour de l'inspection.

L'IEN de Guéret 2 indique qu'elle se situe dans la continuité de son fonctionnement et qu'elle communiquera rapidement sur ces modalités.

L'IEN de Guéret 1 indique qu'elle enverra une note de service spécifique précisant les modalités d'inspection.

L'IEN d'Aubusson enverra lui aussi une note de service précisant tous les détails de l'inspection et précise d'ores et déjà qu'il souhaite que les collègues ne soient pas stressés et qu'il informera de la date de sa visite.

Indemnités des PESA : Quels frais et indemnités sont-ils susceptibles de toucher ? Quelle information est prévue ?

Les PESA ont été informés le 29 juin des possibilités de frais de déplacement des deux décrets (Indemnité forfaitaire de formation et frais de déplacement des services partagés)

Les représentants du SNUipp-FSU23 : Marie-Claire BOUCHER, Julien COLOMBEAU, Fabrice COUEGNAS, Stéphanie DURAND, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Fanny TISSANDIER